



MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 03/2022

Objet du préavis

Demande de prêt en faveur de la société Twenty H Sàrl

AU CONSEIL COMMUNAL de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La société Twenty H, créée en mai 2020 et basée dans le bâtiment de Payerne Airport, a approché la Coreb afin d'obtenir une aide financière par le Fonds de Développement Régional dans le cadre du développement d'un nouveau produit conçu et développé à Payerne. Dès lors, la Commune de Payerne a également été interpelée pour l'octroi d'un prêt de Fr. 70'000.—.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander l'autorisation au Conseil communal d'octroyer un prêt d'une valeur de Fr. 70'000.— en faveur de la société Twenty H.

2.1. Twenty H

2.1.1. Présentation

Twenty H a été créée en mai 2020 et est domiciliée dans les locaux de swiss aeropole SA. Monsieur Laurent Aebi, directeur, est pilote d'avion, Docteur en ingénierie mécanique de l'ETH de Zurich et enquêteur pour les accidents d'aviation. Il prodigue, au travers de sa société, des conseils en stratégie, technologie, ingénierie et accompagne à la certification dans le domaine de l'aviation. Son entreprise a développé son expertise dans l'implémentation de systèmes de qualité 4.0 pour l'industrie et le secteur aéronautique. En effet, un aéroport ou un opérateur de drones doit constamment répondre aux exigences émanant de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA). De par son savoir-faire, Twenty H propose des solutions innovantes basées sur la digitalisation des données et l'automatisation de l'ensemble des processus pour se conformer aux nombreuses contraintes règlementaires. L'implémentation de telles solutions permet alors à ses clients de transformer ces contraintes en de nouvelles perspectives commerciales pour assurer la pérennité de leurs opérations. Les clients actuels de la société sont de futurs opérateurs aériens privés ou commerciaux, des écoles d'aviation, des opérateurs de drones ou encore des aérodromes régionaux.

2.1.2. Projet de développement

Dans le but de digitaliser l'ensemble de la documentation règlementaire, Twenty H collabore avec l'entreprise Plan.aero, également basée dans les locaux de Payerne Airport, afin de développer une solution qui permettra de répondre aux problèmes de compliance dans le domaine de l'aviation. Ainsi, le problème de l'échange d'informations de manière globale, de l'opérateur jusqu'à la saisie de la statistique sera traité.

Plan.aero a d'ores et déjà développé une application qui centralise toutes les procédures. Celle-ci récolte toutes les informations dynamiques des vols (type d'avion, opérateur, passagers, statistique, etc.) et elle accélère les démarches administratives des pilotes. Cette solution a été testée durant 6 mois et elle est commercialisée depuis octobre 2021.

Twenty H souhaite développer des modules supplémentaires liés au processus métiers afin de couvrir les domaines de la qualité et de la sécurité tout en utilisant les données disponibles dans le module de base de Plan.aero. Cette solution digitale innovante et globale s'adressera aux acteurs des secteurs aériens régional et international, tels que les aéroports, les compagnies de transport ou encore les centres opérationnels de drones. Elle permettra de réduire significativement les tâches administratives requises pour le maintien de la conformité tout en permettant au personnel administratif de se focaliser davantage sur son savoir-faire spécifique en utilisant une interface unique et synchronisée. Dans le cadre d'une préétude, Twenty H a développé et testé un concept permettant le suivi et la traçabilité des changements liés aux exigences réglementaires. Dans ce contexte, les aéroports de Payerne, Berne et Genève ont été contactés et le produit a recueilli un vif intérêt.

Le prêt demandé permettra d'accélérer la mise sur le marché dans les 12 prochains mois d'un nouveau produit conçu et développé à Payerne. Il permettra dans les faits d'augmenter les effectifs de l'entreprise et de placer la solution développée au niveau international.

2.1.3. Création d'emplois

L'entreprise compte aujourd'hui uniquement un collaborateur soit son directeur, Monsieur Laurent Aebi. Cependant, elle prévoit le plan de recrutement suivant :

2022 : +1 ETP développement de la solution et promotion auprès des partenaires

2023: + 1.1 ETP commercialisation de la version 1

2024 : + 2.2 ETP stabilisation du marché suisse et extension du marché en Europe

2025 : + 2.3 ETP développement d'une plateforme multi langues et extension du développement

mondial

2026 : + 1.2 ETP développement d'une solution intégrée pour les centres de maintenance.

Ces postes de travail représentent l'engagement de développeurs informatique et chargés de support, métiers à valeur ajoutée. Il est à noter que Twenty H, attachée à une dimension sociale, désire engager du personnel local.

274'256.—

2.1.4. Principaux coûts

Total

Salaires	Fr.	139'506.—
Loyers	Fr.	16'000.—
Marketing	Fr.	13'200.—
Infrastructures et fonctionnement IT	Fr.	14'300.—
Autres	Fr.	20'250.—
Sous-traitance de la réalisation technique	Fr.	58'000.—
Investissement matériel	Fr.	13'000.—

2.2. Prêt communal

Comme mentionné au point n° 1 du présent préavis, la Coreb, via la Fonds de Développement Régional, octroie un prêt de Fr. 140'000.— à l'entreprise Twenty H, ceci implique dès lors la participation de la Commune de Payerne. De ce fait, la Municipalité propose au Conseil communal l'octroi d'un prêt d'un montant de Fr. 70'000.—, sans intérêt, remboursable sur une durée de 10 ans dès la 6° année.

3. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 03/2022 de la Municipalité du 19 janvier 2022 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt sans intérêt de Fr. 70'000.— à

Twenty H Sàrl, remboursable sur une durée de 10 ans dès la 6^e année;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer ce prêt de Fr. 70'000.— par les fonds

disponibles en trésorerie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 19 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

(LS)

E. Küng C. Thöny

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : M. Eric Küng